

## MESURETTES & BRICOLAGE POUR LES NOTAIRES ET EXPERTS-COMPTABLES

DRÔME - Rovaltain

COMME CHAQUE ANNÉE, LES NOTAIRES DE LA DRÔME ET LES EXPERTS-COMPTABLES PRÉSENTAIENT DÉBUT FÉVRIER, LA LOI DE FINANCES 2017. DE LA BOUCHE DES EXPERTS, CETTE LOI EST FAITE DE "BEAUCOUP DE BRICOLAGE ET DE MESURETTES" QUI REFLÈTENT "UN DÉSENGAGEMENT SUPPLÉMENTAIRE DE L'ÉTAT".

Les années d'élections ne sont jamais fructueuses en terme de nouveautés fiscales. Toutefois la loi de Finances 2017 prévoit des baisses d'impôts tant pour les entreprises que pour les particuliers. *"Des mesurettes et beaucoup de bricolage. Essentiellement des mesures politiques mises en place par un gouvernement qui marque ainsi sa volonté de s'afficher comme un gouvernement de réformes"*, indiquent les notaires, qui étayaient leurs dires de chiffres concrets. *"La baisse de l'impôt sur le revenu, qui sera prélevé prochainement à la source, ne concernera que 25 % des foyers imposables. Pour une famille de 4 personnes, par exemple, les revenus doivent être inférieurs à 50000 euros par an pour qu'elle en bénéficie"*.

Côté entreprises, même constat. *"La réduction de l'impôt sur les sociétés qui doit progressivement baisser de 33,3 % à 28 % sur 4 ans, ne s'appliquera qu'à quelques entreprises, en fonction de leur taille"*, complétaient les notaires. Une mesure qui vise à progressive-



ment aligner la France sur les taux européens. En effet, la France reste l'un des pays européens les plus imposés, avec un taux de 33,33 % contre 23,2 % en moyenne en Europe (30,18 % en Allemagne et 20 % en Grande Bretagne).

Même son de cloche du côté des experts-comptables pour qui la réforme du prélèvement à la source

reflète "un désengagement supplémentaire du service public", et qui au final représente un coût supplémentaire pour les entreprises qui se verront facturer les heures supplémentaires effectuées par les prestataires pour satisfaire cette mesure.

Corinne Legros